



# La formation en soins infirmiers aujourd'hui

Informations sur les formations en soins infirmiers d'après la loi sur les professions infirmières en vigueur (Pflegerberufegesetz)

# La formation en soins infirmiers généraliste

La profession « Infirmière/Infirmier » regroupe les anciennes formations en soins gériatriques, en soins infirmiers généraux et en soins pédiatriques. Les apprenti(e)s acquièrent la capacité de fournir des soins à tous les groupes d'âge, dans tous les domaines de prise en charge. Cette approche est qualifiée de « généraliste ». Pendant la formation en soins infirmiers, les apprenti(e)s se familiarisent avec les différents domaines de la prise en charge par les soins. Elles/Ils font des stages professionnels en hôpital, dans des établissements de soins, auprès de services de soins ambulants et de soins psychiatriques, ainsi que dans la prise en charge d'enfants et de jeunes. La formation se concentre sur l'un de ces domaines de prise en charge (stage d'approfondissement). En fonction du choix du stage d'approfondissement, il est possible de quitter le cursus de formation généraliste après en avoir accompli les deux tiers et de choisir les formations « Infirmière/Infirmier en soins gériatriques » ou « Infirmière/Infirmier en soins pédiatriques ».

Les infirmières/infirmiers ayant suivi une formation avec spécialisation prennent en charge des tâches exigeantes dans le domaine des soins, qu'elles/ils sont seul(e)s à pouvoir remplir. Font par exemple partie de ces tâches : recenser et établir les besoins en soins individuels de la personne devant être soignée, organiser la procédure des soins et garantir la qualité des soins.

## Quelles sont les conditions d'admissibilité ?

- ▶ Brevet du premier cycle de l'enseignement secondaire
- ▶ Brevet (Hauptschulabschluss), en ayant de plus terminé :
  - une formation professionnelle de deux ans au minimum, ou
  - une formation d'assistante/assistant ou d'aide dans le domaine des soins d'un an au minimum
- ▶ Éducation scolaire générale d'une durée de dix ans, avec obtention du diplôme correspondant

## Comment est-ce que je peux poser ma candidature ?

Le contrat de formation est conclu avec un hôpital, un établissement de soins ou un service de soins ambulants.

C'est donc auprès d'un établissement de ce type que la candidature doit être posée. Les instituts de formation en soins infirmiers peuvent apporter leur assistance lors de la recherche de l'établissement de soins adéquat.

## Comment se déroule la formation ?

La durée du cursus de formation à temps complet est de trois ans ; elle est de cinq ans au maximum pour le cursus à temps partiel. La formation elle-même est gratuite. Par ailleurs, les apprenti(e)s peuvent percevoir une rémunération adaptée. La formation est effectuée en alternance : elle se partage entre les cours à l'institut de formation en soins infirmiers et la formation pratique dans des établissements de soins. Les différentes connaissances de la formation sont transmises par l'institut de formation en soins infirmiers dans le cadre de cours théoriques et pratiques, totalisant un volume d'enseignement de 2 100 heures au minimum. La formation pratique comporte un volume minimum de 2 500 heures ; elle est effectuée dans l'établissement de soins choisi par l'apprenti(e), ainsi que dans d'autres établissements associés à la formation. La formation pratique débute par un « stage d'orientation » dans l'établissement choisi par l'apprenti(e). Ce stage est suivi par des stages obligatoires dans les domaines des soins hospitaliers aigus (en milieu hospitalier), les soins hospitaliers à long terme (dans un établissement de soins pour personnes âgées), des soins ambulants aigus/à long terme (auprès d'un service de soins ambulants), dans la prise en charge pédiatrique (dans une clinique pour enfants, par exemple) et dans la prise en charge psychiatrique (dans une clinique psychiatrique, par exemple).

La partie de formation pratique est sanctionnée par un examen d'État pendant le dernier stage ou « stage d'approfondissement », qui est effectué en général auprès de l'organisme où la formation pratique a lieu. Indépendamment du stage d'approfondissement sélectionné, toutes les apprenti(e)s peuvent poursuivre leur formation généraliste pendant la troisième année,



afin d'obtenir le diplôme professionnel d'« Infirmière/Infirmier ». Les personnes diplômées peuvent travailler dans tous les domaines des soins infirmiers. De plus, le diplôme généraliste est automatiquement reconnu dans toute l'Europe. En fonction du stage d'approfondissement choisi, il est également possible d'orienter la formation sur les soins aux personnes âgées ou sur les soins aux enfants et aux jeunes, pendant le troisième tiers de la formation (option libre). Dans ce cas, la formation s'achève par le diplôme professionnel « Infirmière/Infirmier en soins gériatriques » ou « Infirmière/Infirmier en soins de santé et en soins pédiatriques ».

## **Quelle est ma rémunération pendant la formation ?**

La rémunération est fixée par le contrat de formation. Il n'existe aucune convention collective d'application générale dans le secteur des soins ; par conséquent, le salaire est variable d'un Land allemand à un autre et d'un institut de formation à un autre. Pour les apprenti(e)s commençant leur formation dans des établissements du service public, la convention collective pour les apprenti(e)s s'applique (TVAöD dans la version de 2024) :

- ▶ 1<sup>ère</sup> année de formation : 1 340,69 €
- ▶ 2<sup>e</sup> année de formation : 1 402,07 €
- ▶ 3<sup>e</sup> année de formation : 1 503,38 €

## **Est-ce que je peux aussi devenir infirmière/infirmier en faisant des études universitaires ?**

Parallèlement à la formation professionnelle comme infirmière/infirmier, il existe également la possibilité d'obtenir le diplôme en faisant des études universitaires. La durée minimum est de trois ans. Les étudiantes/étudiants obtiennent une licence et terminent leurs études comme « Infirmière spécialisée/Infirmier spécialisé », avec mention de leur grade universitaire – c'est-à-dire B.A. ou B.Sc. Le cursus d'études avec orientation généraliste transmet aux futur(e)s infirmières/infirmiers un savoir-faire élargi, leur permettant de réagir avec compétence dans des situations de soins très complexes en s'appuyant sur des connaissances scientifiques. Au cours de ces études, les connaissances théoriques et pratiques sont transmises pendant les cours à l'université ; ces connaissances sont approfondies lors de stages pratiques, dans les différents domaines de la prise en charge des soins.

# Panorama de la formation généraliste en soins infirmiers

Choisir un établissement de formation



Conclure un contrat de formation  
et choisir un stage d'approfondissement



Durée

1<sup>ère</sup> et  
2<sup>e</sup> années

## Formation généraliste



3<sup>e</sup> année

Option  
libre

Soins  
gériatriques

Soins  
pédiatriques

Diplômes

Infirmière/  
infirmier



Reconnaissance  
automatique dans l'UE



Infirmière/  
Infirmier  
en soins  
gériatriques



Infirmière/  
Infirmier  
en soins  
pédiatriques



## Où trouver plus d'informations ?

On trouvera des informations supplémentaires sur les sites ci-dessous :

- ▶ **Brochure BIBB – La formation en soins infirmiers aujourd'hui**  
[www.bibb.de/pub-pflegeausbildung-aktuell](http://www.bibb.de/pub-pflegeausbildung-aktuell)
- ▶ **[www.pflegeausbildung.net](http://www.pflegeausbildung.net)**
- ▶ **Équipe de conseil sur la formation en soins infirmiers**  
L'« équipe de conseil sur la formation en soins infirmiers » de l'Office fédéral de la famille et des fonctions relatives à la société civile (BAFzA) se tient à la disposition des personnes intéressées pour toutes les questions concernant cette formation. On trouvera les coordonnées de l'équipe de conseil sur [www.pflegeausbildung.net/beratungsteam](http://www.pflegeausbildung.net/beratungsteam)
- ▶ **[www.bibb.de/Pflegeberufe](http://www.bibb.de/Pflegeberufe)**
- ▶ **[www.arbeitsagentur.de](http://www.arbeitsagentur.de)**
- ▶ **[www.berufenet.arbeitsagentur.de](http://www.berufenet.arbeitsagentur.de)**
- ▶ **[www.berufswahlpass.de](http://www.berufswahlpass.de)**
- ▶ **[www.berufsorientierungsprogramm.de](http://www.berufsorientierungsprogramm.de)**
- ▶ **[www.hochschulkompass.de](http://www.hochschulkompass.de)**

### Publié par :

Bundesinstitut für Berufsbildung  
Friedrich-Ebert-Allee 114 – 116  
53113 Bonn

Téléphone : +49 228 107-0

Internet : [www.bibb.de/pflegeberufe](http://www.bibb.de/pflegeberufe)

E-Mail : [pflegeberufe@bibb.de](mailto:pflegeberufe@bibb.de)

**Vente et distribution :** [vertrieb@bibb.de](mailto:vertrieb@bibb.de)

### Crédit photo :

Photo de couverture: iStock/Wavebreakmedia  
BIBB/Hagedorn (Frankfurt University of Applied Sciences)

### Licences :



Cette publication est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution – Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International. Vous pouvez trouver plus d'informations sur Creative Commons et Open Access sur [www.bibb.de/oa](http://www.bibb.de/oa).

La photo de couverture est exclue de cette licence.